

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON DE LUMBRES
COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE MUNICIPAL
AUTORISANT L'ORGANISATION DE VENTES AU DEBALLAGE

Le Maire de LUMBRES,

Vu la Loi du 02 Mars 1982 relative à la décentralisation,
Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 312-2 du Nouveau Code de Commerce,

Considérant la demande formulée par Madame DUBOIS Sylvie, d'organiser une vente au déballage **du Vendredi 15 Août 2025 au Samedi 16 Août 2025 inclus** reçue le 29/07/2025 et enregistrée sous le n°2025/08.

ARRETE

Article 1 : Madame DUBOIS Sylvie est autorisée à organiser des ventes au déballage **du Vendredi 15 Août 2025 au Samedi 16 Août 2025 inclus**.

Article 2 : Ces ventes se dérouleront au 34 avenue Bernard Chochoy 62380 LUMBRES.

Article 3 : - Monsieur l'Adjoint délégué au Maire,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Omer.

Fait à LUMBRES, le 31 Juillet 2025

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Gérard COLIN.



Acte rendu exécutoire
le **31 JUIL. 2025**